

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIEME SESSION

Documents officiels

QUATRIEME COMMISSION

22e séance

tenue le

lundi 24 novembre 1997

à 15 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SÉANCE

Président : M. Mapuranga (Zimbabwe)

SOMMAIRE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.4/52/SR.22

17 mars 1998

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

97-82986 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite) (A/52/13 et Add.1, A/52/311, A/52/372, A/52/415, A/52/423, A/52/503 et A/52/578)

1. M. MEKDAD (République arabe syrienne) se déclare alarmé par les tristes perspectives de la restauration des droits légitimes du peuple palestinien, dont le droit de retourner dans ses foyers. Malgré les innombrables résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis 1948, le Gouvernement israélien poursuit sa politique d'usurpation des terres et des biens palestiniens et a privé le peuple palestinien de son patrimoine légitime.
2. La question des réfugiés est inextricablement liée à la recherche d'un règlement général de paix au Moyen-Orient et devrait intéresser assez la communauté internationale pour que des millions de personnes se libèrent d'une situation de désespoir, extrêmement explosive. Il est clair que le Gouvernement israélien a voulu saboter le processus de paix en refusant d'accomplir les promesses qu'il avait faites et en aggravant les tensions dans la région, par des actes de violence et d'intimidation. Les déclarations qu'ont faites les représentants de ce gouvernement augurent mal pour la paix, tandis que les réfugiés palestiniens se retrouvent dans des conditions politiques et économiques extrêmement difficiles.
3. La délégation syrienne s'inquiète vivement de constater la baisse de 29 % de la moyenne des dépenses par réfugié, par rapport aux quatre années précédentes (A/52/13, par. 8), et encore on ne compte pas les effets de l'inflation. La réduction des dépenses est d'autant plus surprenante qu'elle intervient après les pourparlers de paix et les nombreuses conférences des Nations Unies où l'on a mis en avant la solidarité avec les réfugiés.
4. Le Gouvernement syrien a fait tout ce qu'il pouvait pour soulager les réfugiés palestiniens de leur sort et leur a fourni de nombreux services indispensables à la survie dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale, des soins médicaux, de l'administration, du logement, dépensant pour cela 40 millions de dollars entre juillet 1996 et juin 1997.
5. L'Office a contribué au relèvement de la qualité des services fournis aux réfugiés palestiniens en République arabe syrienne et devrait poursuivre dans cette voie tant que la question des réfugiés ne sera pas réglée dans les termes de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948. Les pays donateurs devraient honorer leurs promesses et accroître leurs contributions, ce qui permettrait peut-être de résoudre la crise financière de l'Office. La délégation syrienne n'admettra aucune réduction des services ni des dépenses qui intéressent les réfugiés palestiniens et juge que le fardeau financier ne doit pas passer à la charge de la communauté des réfugiés ou des pays d'accueil. L'Office devrait être capable d'accomplir sa mission dans ses cinq domaines de compétence, sans distinction entre tel domaine et tel autre.
6. M. SALIBA (Malte) voit dans les travaux de l'Office la preuve de l'engagement humanitaire de la communauté internationale et une manifestation de sa sollicitude pour le peuple palestinien. L'Office reste un rayon d'espoir pour plus de 3,4 millions de réfugiés palestiniens, non seulement parce qu'il

/...

leur offre des moyens de survivre, mais aussi parce qu'il essaie de les faire participer effectivement à la vie de la société. C'est pourquoi la crise financière de l'Office est si inquiétante, au point qu'elle a imposé l'adoption de mesures d'austérité encore plus strictes que dans le passé, dont le gel des effectifs de l'enseignement, des chantiers de construction d'écoles et de réduction des soins hospitaliers, qui n'ont pas été sans répercussions pour la qualité des services médicaux. Les services sociaux et les programmes de secours de l'Office sont aussi en réduction, ce qui met en péril les projets les plus vulnérables et limite les programmes de génération de revenus par lesquels on s'efforçait de relever le niveau de vie des réfugiés palestiniens.

7. L'un des traits les plus caractéristiques de l'Office est l'intensité de la coopération dans laquelle il est engagé avec les gouvernements d'accueil et l'Autorité palestinienne pour la réalisation de programmes adaptés aux conditions locales. Le climat général dans lequel l'Office doit opérer n'est pas sans effet sur ses services. Il faut espérer que le sentiment de frustration actuel, engendré par l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, relancera la bonne volonté internationale à l'égard des activités de l'Office. La communauté internationale pourra démontrer son attachement au bien-être des réfugiés palestiniens et exprimer son soutien à la réalisation des objectifs politiques définis dès le début du processus de paix. Le chapitre IV du rapport du Commissaire général (A/52/13) consacré aux questions juridiques rapporte des informations troublantes sur les restrictions imposées par Israël, qui ont gêné le fonctionnement des services en Cisjordanie et à Gaza, et ont obligé dans certains cas l'Office à recruter du personnel international, malgré son manque de ressources, pour contourner les restrictions imposées à la liberté de mouvement. L'installation de l'Office à Gaza visait justement à le mettre mieux à même d'opérer sur le terrain sans alourdir son budget.

8. La solidarité du peuple maltais avec le peuple palestinien repose sur le souci des Maltais de la dignité de tout être humain et aussi sur leur désir de voir se régler de façon durable et juste la question de Palestine. Les accords signés doivent être respectés, les négociations sur le statut permanent reprises, et le processus de paix relancé.

9. M. KOHARA (Japon), après avoir rappelé que plus de 3,4 millions de réfugiés palestiniens sont dans l'impossibilité de se déplacer librement et sont obligés de vivre dans des conditions très dures dans les camps de réfugiés des zones autonomes de Palestine et des pays voisins, rend hommage à l'Office pour ce qu'il a fait pour maintenir la stabilité régionale par son aide humanitaire. Il rend également hommage aux pays voisins, la Jordanie, la République arabe syrienne et le Liban, qui malgré leurs propres traverses financières ont accueilli tant de réfugiés palestiniens.

10. La paix et la stabilité au Moyen-Orient sont des préalables à la paix et à la stabilité internationales. Le Gouvernement japonais a donc toujours soutenu les efforts visant à faire avancer le processus de paix. Il presse instamment les deux parties de s'efforcer, avec sincérité et courage, de faire avancer la cause de la paix par le dialogue. Reste cependant l'impératif du développement économique, qui doit relever le niveau de vie des réfugiés palestiniens. Toutes les parties doivent mettre de côté les considérations politiques et agir de telle sorte qu'elles ne gênent pas l'Office dans son oeuvre et ne l'empêche de se porter au secours des plus vulnérables.

11. La délégation japonaise s'inquiète du trouble que la réduction des activités de l'Office risque de jeter dans l'esprit des populations réfugiées, comme on l'a vu en fait dans les camps libanais. La réduction des effectifs de l'Office par exemple peut se traduire par la perte de leur emploi pour certains Palestiniens. Avec l'accroissement démographique naturel de la population, l'inflation et l'élargissement des opérations de l'Office, la réduction des contributions au Fonds général est la cause principale de l'aggravation de la situation financière. La confiance des donateurs n'en serait que meilleure si l'Office tenait son compte principal nettement à part des comptes des projets et s'il expliquait de façon satisfaisante la répartition de ses fonds, s'il établissait un rang de priorité entre ses projets et utilisait plus efficacement les ressources limitées dont il dispose. Pour sa part, le Japon a versé depuis 1993 314 millions de dollars pour aider le peuple palestinien. Tout récemment, il a donné 1 million de dollars à l'intention des camps du Liban. Il lui semble particulièrement important d'investir dans l'Office, parce que cela profite directement aux réfugiés.

12. M. AL-MUHANNA (Arabie saoudite) dit que les services d'enseignement, de santé, de secours et de protection sociale que l'Office assure auprès de plus de 3,4 millions de réfugiés palestiniens représentent une prouesse extraordinaire. Les programmes de l'Office, notamment son programme de génération de revenus qui fournit des prêts en capitaux à des taux d'intérêt commerciaux à de petites affaires ou des micro-entreprises, soutiennent le peuple palestinien et jettent les bases de l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

13. Il faudrait trouver une solution à la grave crise financière de l'Office, qui s'accompagne d'un fléchissement très marqué du niveau et de l'étendue des services qu'il fournit au peuple palestinien. Les pays occidentaux ont une responsabilité particulière dans le financement de l'Office, car la tragédie palestinienne est leur fait. L'oeuvre importante que réalise l'Office et la question palestinienne elle-même appellent des engagements durables, surtout à une époque où les autorités israéliennes cherchent à faire dérailler le processus de paix.

14. Le Gouvernement saoudien continuera de fournir au peuple palestinien son aide morale et son soutien matériel, mais c'est aux pays occidentaux au premier chef qu'il appartient de financer l'Office, qui a été créé pour régler un problème qu'ils avaient eux-mêmes fait naître. La communauté internationale doit également faire la part qui lui revient dans l'aide au peuple palestinien et permettre à des réfugiés innocents de rentrer dans leurs foyers. L'Office doit obtenir les moyens d'accomplir sa mission, notamment son programme de mise en oeuvre de la paix.

15. Mme Zhang Qiyue (Chine) déclare que le personnel de l'Office a fourni une aide, dans des conditions extrêmement difficiles, qui n'a cessé d'améliorer le sort économique et social des réfugiés palestiniens et, ainsi a fait avancer la cause de la paix et du développement dans le Moyen-Orient. L'implantation à Gaza s'est révélée fructueuse sur le plan de la coopération entre l'Office et toutes les autorités locales. L'Office a fait la preuve qu'il était conscient de la nécessité de réduire les coûts alors même qu'il assure la promotion du développement économique du territoire palestinien et de sa zone autonome.

16. Le problème du Moyen-Orient est sans solution depuis des années. Le processus de paix est dans l'impasse et on constate une détérioration grave des relations entre les deux parties, avec multiplication des incidents violents. La solution du problème des réfugiés est encore plus lointaine. Les deux parties doivent s'en tenir de bonne foi aux accords de paix et reprendre leurs négociations, de sorte que le peuple et le territoire palestiniens pourront recouvrer la paix et la stabilité. Dans cette période critique, l'Office est le symbole de la volonté des Nations Unies de résoudre la question et est capital au succès de la paix.

17. La Chine s'inquiète de la situation financière de l'Office mais n'en pense pas moins, comme le Président de la Commission consultative, que tout ce qui risque de compromettre le bien-être des réfugiés palestiniens doit être absolument évité (A/52/13, p. vii). Il faut espérer que la réalisation des programmes se poursuivra sans heurts, l'Office, les autres organismes des Nations Unies, les pays donateurs et les autorités bénéficiaires elles-mêmes faisant ensemble un effort pour compenser la réduction des ressources. De son côté, l'office doit réfléchir à ses pratiques administratives à la lumière de la nouvelle situation, et rechercher les moyens de fournir les meilleurs services à moindre coût.

18. La Chine se sent très proche des réfugiés palestiniens, et le Gouvernement chinois continuera de leur venir en aide par l'intermédiaire de l'Office et par d'autres moyens bilatéraux, et à oeuvrer pour l'avènement prochain de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

19. Mme MILLAR (Australie) dit que pour que la paix puisse prendre racine, il faut que la qualité de la vie des Palestiniens ordinaires s'améliore d'abord. C'est pourquoi l'oeuvre de l'Office est si importante. Son action sociale et humanitaire est un facteur non négligeable dans la réduction des frustrations sociales et économiques.

20. Le rapport du Commissaire général (A/52/13) fait bien apparaître les contraintes, tant internes qu'externes, qui ont continué au cours de 1997 à gêner l'Office dans son fonctionnement. Une situation financière précaire, qui met en péril le programme d'activités et la prestation de certains services essentiels, est bien inquiétante. Bien qu'en cours d'année la crise ait été quelque peu atténuée, elle reviendra fatalement l'année suivante si l'on n'apporte pas à l'Office les améliorations administratives nécessaires.

21. Il faut féliciter l'Office d'avoir cherché à élargir la base de ses donateurs et à réduire ses dépenses. Au point critique où en est le processus de paix, l'action de l'Office est d'une importance décisive. L'aide que l'Australie fournit tant à l'Office qu'à la région elle-même a atteint en 1996/97 7 millions de dollars australiens, dont une partie a été affectée aux enseignants de Cisjordanie et de Gaza. Les autres donateurs doivent aussi honorer les promesses qu'ils ont faites à l'Office. Seul un règlement pacifique global pourra régler la question des réfugiés et, en attendant, l'oeuvre de l'Office revêt une importance vitale. La délégation australienne invite les parties en cause à manifester leur volonté d'avancer sur la voie de la paix.

22. M. SRIYONO (Indonésie) dit que malgré d'écrasantes contraintes budgétaires, l'Office a réussi à apporter des améliorations fondamentales à la situation

socio-économique des 3,4 millions de réfugiés enregistrés, spécialement dans les domaines de l'enseignement, des soins médicaux, de l'aide d'urgence et des services sociaux. Les activités que l'Office a également réalisées dans le cadre du Programme de mise en oeuvre de la paix sont également dignes d'éloges.

23. La dégradation de la situation au Moyen-Orient est fort inquiétante. Au lieu de percevoir les dividendes du processus de paix, les Palestiniens se trouvent dans un état pire que jamais du fait des mesures prises par Israël, notamment les bouclages et la construction de logements illégaux sur le Mont Abou Ghounaym et aux alentours. L'Office a dû opérer dans des conditions difficiles du fait du bouclage des territoires imposé par Israël, sous le faible prétexte d'assurer la sécurité. Israël, puissance occupante, doit honorer ses obligations et coopérer avec l'Office au lieu de mettre des obstacles sur sa voie.

24. Le rapport évoque la "faillite technique" de l'Office, qui ne dispose pas d'assez de ressources pour faire face à ses obligations courantes (A/52/13, par. 80). De plus, l'accroissement naturel de la population de réfugiés et l'inflation ont rendu ces problèmes financiers d'autant plus aigus. L'imposition de mesures d'austérité ont conduit à une réduction de 29 % des dépenses par réfugié. Le niveau de vie a donc fléchi en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza d'environ 36,1 % ces dernières années. Conscients de la gravité de la situation, les réfugiés eux-mêmes ont pris à leur charge, par des moyens de financement originaux, certaines dépenses de l'Office. Si cette situation n'est pas réglée, elle compromettra le processus de paix. L'Indonésie partage l'avis du Commissaire général, selon lequel il faut songer à donner des fondements financiers sains aux programmes d'activité, pour éviter d'éventuelles conséquences désastreuses.

25. L'Indonésie espère que les Etats Membres continueront à aider l'Agence à faire face sur le terrain à une situation critique. Elle continuera à soutenir sans réserve les Palestiniens et, dans la limite de ses modestes moyens, à verser des contributions à l'Office en vue de parer aux besoins les plus urgents, et appuiera tout effort d'amélioration des programmes et de l'efficacité administrative.

26. M. NGO (Viet Nam) dit que l'Office mérite tous les éloges pour ce qu'il fait pour maintenir les services fondamentaux dont bénéficient les réfugiés palestiniens et pour améliorer leurs conditions socio-économiques. Le Viet Nam regrette pourtant profondément que les opérations de l'Office en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza restent soumises aux contraintes que font naître les mesures imposées par les autorités israéliennes, mesures qui ont gravement compromis le processus de paix. D'autre part, la crise financière grave que subit l'Office a retenti sur tous les aspects de son action. Le Viet Nam demande donc la levée dans les meilleurs délais de tous les bouclages et le règlement immédiat des difficultés financières de l'Office.

27. La crise récente qu'a connue la mise en application des accords déjà signés et l'impossibilité d'arriver à une paix juste, durable et générale dans la région sont des événements regrettables. La solution politique du problème doit aller de pair avec un développement socio-économique durable qui permettra de mettre un terme au sort dans lequel se trouvent les Palestiniens qui ont été chassés de leurs propres terres. Le Viet Nam en appelle à une mise en

application immédiate de l'accord provisoire sur la Cisjordanie et la Bande de Gaza et de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. Le Gouvernement vietnamien soutient fermement le processus de paix et est résolu à contribuer à la promotion des droits imprescriptibles du peuple palestinien, y compris le droit de choisir son destin et de disposer d'un Etat.

28. M. Ngo dit la reconnaissance de son pays aux pays donateurs, institutions internationales et organismes divers qui concourent à l'action de l'Office et invite instamment la communauté des donateurs à ne pas relâcher son soutien.

29. M. DOUDECH (Tunisie) dit que les violations des droits des Palestiniens qu'Israël est en train de commettre et la manière dont il sabote le processus de paix au Moyen-Orient ont provoqué une dégradation grave de la situation sociale et politique de la région, notamment en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Répression massive, interdiction d'accès au lieu de travail et interruption des efforts de paix ont été pour l'Office des circonstances négatives qui l'ont empêché de venir en aide à un nombre énorme de réfugiés. Tant que les autorités israéliennes continueront de violer les principes du droit international et de saper l'effort de paix, l'action de l'Office aura à en souffrir.

30. Bien que la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne aient collaboré sans réserve avec l'Office pour répondre aux besoins des réfugiés palestiniens et bien que beaucoup d'Etats qui ne sont pas de la région aient fait un effort financier, l'Office se trouve dans une situation financière grave qui menace sa raison d'être même. Certains de ses programmes ont dû être réduits ou abandonnés, et les dépenses par réfugié ont fléchi ces dernières années. L'Office est en situation de "faillite technique", c'est-à-dire qu'il n'a pas assez de ressources pour honorer toutes ses obligations courantes (A/52/13, par. 7). L'accroissement de la population de réfugiés n'a fait qu'aggraver la situation de l'Office, situation qu'il faut régler si l'on veut que l'Office survive. Les réfugiés palestiniens eux-mêmes ont commencé à dire qu'ils craignaient que l'Office ne soit progressivement abandonné et s'opposent très fermement à tout ce qui leur paraît être une intention de modifier les politiques et les programmes de l'Office, intention qui serait considérée comme la première étape de la fermeture de l'Office (ibid., par. 11).

31. La délégation tunisienne pense comme le Commissaire général que toute réduction des services de l'Office sera mal comprise par les réfugiés et les autres parties de la région (ibid., par. 12). La communauté internationale a le devoir de sauver l'Office de la faillite en relevant le niveau des contributions et en augmentant le nombre des donateurs. Pour sa part, la Tunisie continuera de verser sa contribution à l'Office, qui offre aux réfugiés palestiniens de précieux services et mérite l'entier appui de la communauté internationale.

32. M. HOLTER (Norvège) dit que son gouvernement attache une grande importance aux fonctions indispensables que joue l'Office en soutenant les réfugiés palestiniens. La Norvège reste parmi les principaux donateurs de l'Office, et elle a encore augmenté sa contribution, spécialement pour répondre à l'appel aux sur-contributions lancé par l'Office.

33. La situation financière difficile dans laquelle se trouve l'Office a des conséquences graves non seulement pour la population réfugiée mais aussi pour la politique dans laquelle s'inscrit le processus de paix au Moyen-Orient. La

situation étant ce qu'elle est, il est plus important que jamais que la communauté des donateurs soutienne les efforts de l'Office. La délégation norvégienne s'inquiète d'apprendre que certains grands donateurs envisagent de réduire leur contribution et elle réaffirme son appel pour que de nouveaux donateurs se présentent. D'un autre côté, le Commissaire général ne négligera rien pour faire de l'Office une administration plus efficace.

34. Le Gouvernement norvégien est certain que la réussite du processus de paix est suspendu au fait que ce processus est perçu comme positif pour la vie quotidienne. Le soutien que la communauté internationale apporte au processus de paix doit donc être complété par une aide économique substantielle, au bénéfice notamment du peuple palestinien, et, dans ce domaine, l'Office peut jouer un rôle vital.

35. M. BUNI (Jamahiriya arabe libyenne) dit que l'Office s'efforce d'améliorer le sort du peuple palestinien malgré ses contraintes financières et malgré les activités des Israéliens qui non seulement refusent de soutenir l'Office mais le gêne sciemment dans ses opérations en refusant à son personnel la liberté de mouvement. Si elle veut que l'Office continue de dispenser des services de première nécessité, la communauté internationale doit assumer la responsabilité qui lui revient de l'aider sur le plan politique et économique.

36. Les rapports dont la Commission est saisie attestent de la misère d'un peuple qui vit de la charité publique, en exil. Pourtant, la question palestinienne n'est pas un simple problème humanitaire, c'est aussi un problème juridique et politique. L'Office a été conçu comme un organisme provisoire, qui devait fournir ses secours en attendant que le peuple palestinien puisse retourner dans ses foyers. Le principe sur lequel l'Organisation des Nations Unies fonde son action en tel cas est celui du droit légitime qu'a tout réfugié de rentrer dans son pays d'origine. Or, 50 ans plus tard, les réfugiés palestiniens sont encore en but à l'oppression, au terrorisme et à la misère comme aucun autre peuple au monde et jamais la communauté internationale n'a été aussi passive.

37. Le Gouvernement libyen s'est fait un devoir d'accueillir beaucoup d'exilés palestiniens, auxquels il n'a jamais refusé l'asile de son territoire, au contraire de ce que laisse entendre le paragraphe 57 du document A/52/13 et les références faites aux Palestiniens qui campent à la frontière libyo-égyptienne. Ces réfugiés palestiniens, et tous les autres qui sont exilés dans diverses régions du monde, doivent avoir le droit de retourner chez eux dans le cadre d'un processus de paix général qui mettra fin au long fait accompli de l'oppression. La Jamahiriya arabe libyenne soutient la cause d'un Etat palestinien indépendant et démocratique ayant Jérusalem pour capitale et dans lequel les Juifs et les Arabes vivraient en toute égalité.

38. M. PAEZ (Colombie) dit que son gouvernement tient à réaffirmer sa solidarité avec le peuple palestinien et avec les réfugiés palestiniens, et à rendre hommage à ce que fait l'Office malgré ses difficultés financières. La communauté internationale ne peut rester indifférente devant le malheur d'autres humains. M. Paez remercie les pays donateurs et les invite instamment à prodiguer encore leur soutien économique. Il remercie également les pays d'accueil pour la façon exemplaire dont ils ont reçu les réfugiés palestiniens.

39. M. HANSEN (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) trouve des encouragements, pour lui-même et pour ses 23 000 collaborateurs, dans le fait que l'oeuvre de l'Office est appréciée.

40. La population de réfugiés palestiniens, malgré les privations qu'elle subit, fait partie des plus éduquées du monde. Malgré des conditions de salubrité difficiles, elle est parmi les premières par ses indices de santé publique. Elle a su exprimer ses talents sociaux et ses compétences en matière de création d'entreprises dans des centres destinés à la femme et à la jeunesse. Et pourtant, le risque est bien réel de voir ces succès jetés bas parce que l'Office n'a plus les moyens de répondre aux besoins.

41. Certains pays ont réduit leur contribution, d'autres l'ont augmentée, et en fait l'Office est peut-être moins infortuné que certains organismes internationaux disposant d'un revenu moins assuré. Et pourtant, il se trouve dans une situation de plus en plus difficile pour des raisons démographiques et pour des raisons qui tiennent aussi au climat politique de la région. M. Hansen invite instamment les Etats Membres à réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour l'Office, dans le domaine politique et dans le domaine humanitaire. Si tous les Etats apportaient une contribution correspondant au barème des quotes-parts de l'ONU, les débats de 1998 porteraient sur les réussites de l'Office, et non sur sa situation financière. M. Hansen rappelle à toutes les délégations qu'une conférence pour les annonces de contributions volontaires aura lieu le 2 décembre.

La séance est levée à 16 h 40.